

Séjour de la santé :

l'Etat toujours sans réponse face aux personnes handicapées en souffrance

Paris, le 17 janvier 2022. Depuis de nombreux mois, les associations représentatives des personnes en situation de handicap alertent le gouvernement sur les dommages collatéraux du Séjour de la Santé, amplifiée par la crise sanitaire. Les échéances fixées par le Premier ministre sont reportées, les réflexions sur le secteur médico-social vont nécessairement demander du temps, mais la situation de mise en danger des personnes par manque de personnel d'accompagnement, elle, perdure. Le Collectif Handicaps exhorte le gouvernement à prendre des mesures d'urgence.

La crise du secteur médico-social est profonde. Les facteurs de la crise sont multiples, à la fois structurels et conjoncturels. Les réponses à la crise s'envisagent sur le long terme mais l'urgence commande d'endiguer les situations de mises en danger des personnes. Si le Séjour de la Santé n'est pas la seule cause de la crise, il l'a exacerbée.

Le retentissement est considérable sur la sécurité et la santé des personnes handicapées accueillies en établissement ou à domicile, et tout particulièrement pour celles qui ont des besoins d'accompagnement complexes.

En effet, des personnes handicapées vivent des situations dégradantes et maltraitantes, que les associations représentatives de personnes handicapées, comme celle qui gèrent des services et des établissements, ne sauraient cautionner !

Revalorisations des professionnels aux compte-gouttes, report d'une conférence sociale prévue en septembre 2021, reportée en décembre 2021, puis transformée en conférence des métiers en janvier 2022 : le gouvernement louvoie et laisse les personnes en situation de handicap, leurs aidants familiaux et les professionnels qui les accompagnent dans une attente délétère.

Ces nombreux attermoissements sont inadmissibles et nuisent directement à l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap, privées de soins et d'activités essentielles à leur vie, mises en danger et victimes de maltraitance institutionnelle.

Le Collectif Handicaps demande à l'Etat et aux départements d'agir rapidement pour éviter davantage de drames. La revalorisation de tous les professionnels ne règlera pas toutes les difficultés mais reste une mesure indispensable à prendre. Des départements se sont déjà engagés sur cette voie. En outre, un soutien direct doit être apporté aux services et établissements qui ne peuvent plus fonctionner correctement, ainsi qu'aux aidants contraints de pallier ces mêmes dysfonctionnements, pour stopper les mises en danger des personnes.

Contact presse :

Stéphane Lenoir – stephane.lenoir@collectifhandicaps.fr – 06 14 85 42 62